Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260605-DELIB_39_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 19h10, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire.

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, THOMMAS Christian, GUITTON Caroline, GAIGNEUX Cyrille, PESTEL Véronique.

Procurations : Roland JEHAN à Monsieur Le Maire, DESPRES Benoit

Céline RABARDEL à Caroline GUITTON

Absent : LEFEUVRE Cédric

Secrétaire de séance : ESNAULT Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

Date de la convocation : 29/05/2026

2026-39 : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

VU l'arrêté du 20 mai 2026fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire dans la perspective des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code électoral et notamment les articles L 280 à L 293, R 130-1 à R 148

Considérant que l'élection des délégués et de leurs suppléants dans les communes de moins de 1 000 habitants a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours, en cas de second tour, seule la majorité relative suffit.

Considérant qu'en vertu de l'article R133 du code électoral, le bureau doit être tenu par le Maire et est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de THOMMAS Christian, AMELOT Guy, PIAN Laure, GUITTON Caroline.

ESNAULT Patrick a été désigné secrétaire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260605-DELIB_39_26-DE

Il est procédé à l'élection des délégués.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- DESPRES Benoit : 14
- HESRY Catherine : 11
- GAIGNEUX Cyrille : 9
- BARON Sylvain : 7
- THOMMAS Christian : 1

Proclamation de l'élection des délégués

DESPRES Benoit a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

HESRY Catherine a été proclamée élue au1 er tour et a déclaré accepter le mandat.

GAIGNEUX Cyrille a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepté le mandat.

Il est procédé à l'élection des suppléants :

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- THOMMAS Christian : 14

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260605-DELIB_39_26-DE

- ESNAULT Patrick : 14

- BARON Sylvain : 14

Proclamation de l'élection des suppléants

THOMMAS Christian a été proclamé élu au 1er r tour et a déclaré accepter le mandat.

ESNAULT Patrick a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

BARON Sylvain a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le secrétaire
ESNAULT Patrick

PEC
Le Maire
DESPRES Benoit





